

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

4 DECEMBRE 2000

PROJET DE BUDGET
DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE 2001

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION
DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. **van EYLL**

I. INTRODUCTION

Pour mémoire, le projet d'ajustement du budget 2000 fait état d'une dotation budgétaire s'élevant à 595 100 000 francs. Comme le Bureau l'a souhaité, il a été procédé en 2000 à un ajustement interne visant une redistribution budgétaire entre litteras et ne nécessitant donc pas la hausse de la dotation dévolue à notre Assemblée. Le projet de budget 2001 fait état, quant à lui, d'un montant s'élevant à 778 534 000 francs, soit une hausse, par rapport au projet de budget 2000 ajusté, de 183 434 000 francs, qui est couvert par une dotation budgétaire de 595 100 000 francs inscrite au budget 2001 de la Communauté française, dotation qui sera complétée par un montant de 183 434 000 francs dans le cadre du premier feuillet d'ajustement au budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2001.

M. Van Eyll, rapporteur du Bureau explique que c'est pour cette raison que le document comptable prévoit une nouvelle formulation prévoyant des recettes.

En effet, M. van Eyll estime important de rappeler qu'au cours de ces dernières années, l'Assemblée s'est efforcée de limiter la croissance de la dotation budgétaire en affectant toute une série de dépenses nouvelles et importantes sur le fonds de réserve. Et de citer, en particulier, la somme de 64,5 millions de francs pour l'étude macrobudgétaire réalisée par trois experts d'université pour la Communauté française, les investissements en matière informatique (à ce jour près de 100 millions de francs), la participation de l'Assemblée au financement du Centre européen pour enfants disparus et exploités (1,6 million de francs), les frais de déménagement du personnel de l'Assemblée suite aux travaux de rénovation (près de 1,5 million de francs), ainsi que la location du bâtiment sis au 11, rue de la Loi (près de 8 millions de francs pour l'année 1999) et les travaux d'aménagement informatique y afférents (près de 3 millions de francs), les sessions du Parlement Jeunesse depuis 1997 (environ 4,5 millions de francs), les différentes manifestations culturelles comme celles des droits de l'homme, le colloque sur l'échec scolaire (environ 1 million de francs), etc..

Par ailleurs, une somme de 100 millions de francs a également été prélevée aux Fonds de réserve pour le paiement de l'acompte suite à l'acquisition de l'Hôtel de Ligne (cf. décision du Bureau du 11 mai 1999).

M. van Eyll rappelle enfin, qu'en sa réunion du 20 juin 2000, le Bureau a confirmé sa volonté de ne plus recourir à son Fonds propre pour des dépenses pouvant normalement émarquer au budget de fonctionnement. Il a décidé que, par

conséquent, et contrairement à une pratique antérieure, toutes les dépenses devront, autant que possible, émarquer au budget de fonctionnement et non plus au Fonds PCF, sauf décision spécifique et exceptionnelle du Bureau.

II. COMMENTAIRE DES LITTERAS

TITRE I

Dépenses courantes

Littera A: Membres: 140 700 000 francs, soit une hausse de 29 285 000 francs

Cette hausse s'explique, principalement, par la prise en charge probable de deux députés supplémentaires siégeant exclusivement au sein de l'Assemblée (députés suppléants de députés wallons ayant prêté serment en allemand), par la constitution d'une provision pour indemnité de départ ainsi que par la dotation nécessaire au financement des collaborateurs octroyés aux membres du Bureau et chefs de groupe politique suivant la décision du Bureau du 21 mars 2000. Sur ce dernier point, il faut rappeler que cette mesure concernera théoriquement (un engagement n'a toujours pas été effectué à ce jour; d'autres sont conclus pour une durée déterminée) l'entièreté de l'année 2001 contrairement à l'année 2000 où les engagements ont eu lieu, pour la plupart, au cours du second semestre.

Les litteras 01, 02 et 05 à 08 comprennent, de plus, une provision d'index de 2%.

Littera B: personnel: 223 920 000 francs, soit une hausse de 19 020 000 francs

Cette hausse permet de prendre en compte:

- l'indexation des traitements et autres indemnités de 2%;

- les augmentations périodiques et promotions de carrière plane;

- l'extension du cadre envisagée suite à l'acquisition de l'Hôtel de Ligne (création d'un poste d'attaché, de cinq postes d'assistants, d'un poste de chef-technicien adjoint, d'un poste de secrétaire-sténodactylographe, de six postes d'huissiers-messagers et d'un poste d'agent technique);

- les diverses décisions du Bureau concernant le personnel du Parlement de la Communauté française (notamment les mises en disponibilité dans l'attente d'une pension ainsi que des promotions au grand choix).

Littera C: Impression — Abonnements — Documents: 49 700 000 francs, soit une hausse de 26 985 000 francs

Cette hausse s'explique, d'une part, par la hausse du coût du papier consécutive à la hausse du prix de l'énergie conjuguée à la position forte du dollar par rapport à l'euro (la cellulose se négociant en dollar), d'autre part, par la prise en charge des dépenses liées au contrat trisannuel concernant la rémunération des auteurs et des éditeurs. Enfin, l'augmentation de 20 000 000 de francs au poste C05 (Etudes) permettra de faire face à un éventuel nouvel avenant à la convention relative à l'étude sur la situation financière et la viabilité à court, moyen et long terme, des Régions wallonne et de Bruxelles Capitale (en ce compris le volet Cocof), ainsi que la Communauté française.

M. van Eyll ajoute que l'opportunité de cette étude sera réexaminée au Bureau et soumise aux présidents des partis politiques.

Littera D: Immeubles en propriété: 97 930 000 francs, soit une hausse de 84 955 000 francs

La hausse de ce littera s'explique essentiellement par les frais engendrés suite à l'installation à l'Hôtel de Ligne dès juillet 2001. Le poste 04 constitue quant à lui un crédit affecté à la prise en charge des précomptes immobiliers (Hôtel de Ligne et bâtiments sis au 4-6 rue de la Loi).

La somme de 70 000 000 de francs, inscrite au D06, devrait permettre de faire face à l'occupation de l'Hôtel de Ligne, sous quelque forme que ce soit.

Il est à remarquer qu'une distinction est opérée au niveau comptable entre les immeubles en propriété (littera D et Dd) et les immeubles en location (littera S et Ss). Ainsi, une partie des hausses enregistrées dans les crédits affectés aux frais d'exploitation des immeubles en propriété (téléphone, ...) sera compensée par la baisse des charges locatives du bâtiment sis au 15, rue de la Loi suite au déménagement prévu pour juillet 2000.

Littera E: 4 765 000 francs, soit une hausse de 2 790 000 francs

Comme explicité précédemment, cette hausse est imputable aux frais découlant de l'installation à l'Hôtel de Ligne.

Littera F: Mobilier — Matériel: 6 070 000 francs, soit une hausse de 1 860 000 francs

La hausse de ce poste permettra de prendre en charge, notamment, les dépenses liées à l'in-

stallation éventuelle d'un ou de plusieurs copieurs à l'Hôtel de Ligne.

Littera G: Fournitures: 11 895 000 francs, soit une hausse de 3 953 000 francs

Comme explicité ci-avant, l'accroissement de ce littera est justifié par la hausse du coût du papier (littera 01) ainsi que par l'installation à l'Hôtel de Ligne.

Littera H: PTT: 7 191 000 francs, soit une hausse de 2 690 000 francs

Cette hausse est imputable aux frais téléphoniques prévus à l'Hôtel de Ligne et à l'utilisation d'internet.

Littera J: Transports: 4 800 000 francs, soit une hausse de 930 000 francs

Cette hausse s'explique par la location-financement de 6 véhicules.

Littera L: Relations publiques: 7 050 000 francs, soit une baisse de 1 000 000 de francs

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des crédits affectés à la fête de la Communauté française au vu du caractère exceptionnel de la fête du 27 septembre 2000 (Bruxelles 2000). Par ailleurs, un littera 04 est créé afin d'assurer le financement du Parlement Jeunesse 2001; les éditions précédentes ayant été financées directement par le fonds propre du Parlement de la Communauté française.

Littera N: Groupes politiques: 122 700 000 francs, soit une hausse de 6 378 800 francs

Cette augmentation s'explique essentiellement par la prise en compte d'un index de 2 % pour l'année 2001 ainsi que par l'adaptation à la hausse du budget afférent aux frais de déplacement des collaborateurs des groupes politiques.

Littera P: Collaboration des Assemblées fédérales: 14 050 000 francs, soit une hausse de 900 000 francs

L'interruption de la location de l'infrastructure du Sénat devrait permettre de dégager une marge budgétaire de l'ordre de 2 millions de francs, à tout le moins.

Par ailleurs, le budget affecté au personnel non-permanent et au cachet devrait également

permettre de financer les comptes rendus des commissions publiques à venir.

Littera R: Informatique: 16 200 000 francs, soit une hausse de 7 280 000 francs

L'augmentation du montant des articles budgétaires relatifs à l'informatique est due, de manière relative, à une maintenance accrue du fait du nombre plus élevé de logiciels et de matériel acquis par le Parlement de la Communauté française. Afin de permettre au Parlement de la Communauté française de conserver un outil performant et de garantir son intégrité, en raison du rythme effréné de l'évolution technologique, il est nécessaire de prévoir des investissements nouveaux ainsi que le recours à des ressources humaines inexistantes en interne. L'équipement de l'Hôtel de Ligne, en éléments actifs, représente la part non négligeable de cette augmentation.

Littera S: Immeubles en location: 25 445 000 francs, soit une baisse de 9 605 000 francs

Cette diminution est imputable à la baisse des charges locatives et frais divers liée au déménagement, prévu en juillet 2001, des groupes politiques de notre Assemblée à l'Hôtel de Ligne.

TITRE II

Dépenses de capital

Littéra Dd: Immeubles en propriété: 0, soit une baisse de 9 000 000 de francs

Aucune somme n'est inscrite dans cet avant-projet de budget 2001. En effet, il y a lieu d'attendre la décision du Bureau quant au mode d'occupation de l'Hôtel de Ligne. Comme annoncé plus haut, une somme de 70 millions de francs a été inscrite comme provision à cet effet au poste D06.

Littera Ff: Mobilier, matériel, œuvres d'art: 8 000 000 de francs, soit une hausse de 5 710 000 francs

Cette somme devrait permettre d'équiper en mobilier les agents du Parlement de la Communauté française nouvellement engagés suite à l'extension du cadre ainsi que les agents intégrant l'Hôtel de Ligne; une somme est également affectée à l'acquisition éventuelle d'œuvres d'art.

III. DISCUSSION

A l'issue de l'exposé de M. van Eyll, M. Huin demande si un commissaire souhaite prendre la parole.

M. Doulkeridis informe la commission que le Bureau n'a pas voulu introduire un amendement au budget déposé par le Gouvernement, quoique le montant de la dotation qui y figure n'est pas crédible. Le Bureau a établi un budget-vérité tenant compte notamment des frais prévisibles de l'Hôtel de Ligne. Cependant, eu égard aux difficultés budgétaires de la Communauté française, il émet trois réserves par rapport à ce budget.

Primo, concernant le personnel, il souhaite que le Bureau rediscute en cours d'année les montants prévus pour faire face à l'élargissement du cadre.

Secundo, avant d'engager les 20 millions de l'étude macro-économique, commanditée par les présidents des partis francophones, il souhaite que le Bureau réinterroge ceux-ci sur l'opportunité de sa prolongation.

Tertio, le montant du littéra K (provisions pour risques et charges) doit encore faire l'objet d'une discussion plus approfondie au Bureau.

La décision du Bureau de demander un ajustement et le calcul de son montant devront tenir compte de ces 3 réserves.

Mme Corbisier-Hagon remercie M. van Eyll de son exposé et informe la commission qu'elle rejoint M. Doulkeridis sur au moins deux de ses réserves. Quoi qu'il en soit, le budget, tel que présenté, est trop étroit. Elle demande à M. van Eyll si le Bureau a reçu une confirmation écrite du Gouvernement concernant l'ajustement.

M. van Eyll lui répond qu'il n'a pas connaissance d'un engagement écrit mais bien d'un engagement oral, pris après délibération du Gouvernement.

M. Cheron dit ressentir un léger malaise. Il évoque le travail parlementaire qui est de moins en moins considéré. Il estime qu'on se situe entre 2 extrêmes: que le Gouvernement reprenne le montant de la dotation 2000 sans même l'indexer n'est pas correct, mais le budget de fonctionnement 2001 tel que présenté est l'autre extrême. La façon dont il est présenté avec des recettes insuffisantes est gênante. Il rejoint M. Doulkeridis sur ses réserves. Le groupe Ecolo estime qu'il faut une analyse des besoins sur base d'un audit et un étalement des engagements sur l'année.

Il demande également qu'on fasse un signal aux présidents des partis politiques quant à l'étude macro-économique: la Communauté française seule doit-elle payer? Il souhaite que

les présidents de parti donnent une appréciation et une décision claire. Enfin, la somme inscrite à la réserve doit encore faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Ces 3 réserves pourraient apporter une économie d'environ 40 millions. Il souhaite un réexamen sérieux au moment du vrai budget, à l'ajustement 2001. Pour terminer, il veut quand même souligner une note positive de ce budget : c'est un budget-vérité qui intègre les 70 millions nécessaires à l'occupation de l'Hôtel de Ligne.

M. Boucher demande la situation des réserves du Parlement.

M. van Eyll lui répond qu'on est arrivé aux limites minimales et réinsiste sur le besoin d'inscrire dans le budget de fonctionnement les dépenses qui étaient antérieurement payées par le Fonds.

M. Dupont informe à son tour la commission de son sentiment d'inconfort. Il souhaite que le budget du Parlement soit traité à la même aune que celui des autres départements.

M. Cheron évoque le colloque sur l'échec scolaire, il en attend les actes. Il ressent comme M. Dupont un sentiment d'inconfort. Il votera le budget de fonctionnement mais sera particulièrement attentif au bon déroulement de ce budget. Il estime que les commissaires ne sont pas dans de bonnes conditions pour bien juger ce budget. Son groupe politique veut des documents sur le bon usage des deniers publics. Il souhaite des réponses précises sur les questions qu'il se pose.

Mme Corbisier-Hagon informe la commission qu'il n'y a jamais eu d'amendements aux budgets précédents. Elle éprouve donc des difficultés à admettre un budget dont on dit que le tiers sera donné plus tard et pour lequel on a que des paroles.

Elle ajoute qu'elle a des problèmes pour entériner tout cela et qu'elle n'est sûre de rien.

M. Boucher remarque qu'antérieurement, quand il y avait un problème, on puisait dans les réserves, ce qui explique la situation actuelle.

Mme Corbisier-Hagon précise qu'on a effectivement puisé dans les réserves les 4 ou 5 dernières années.

M. Boucher souligne l'importance du coût que représentent les parlementaires supplémentaires: 4 à 5 millions par personne.

M. Huin demande si l'on peut procéder au vote.

Mme Corbisier-Hagon émet des réserves.

M. van Eyll lui répond que le Bureau est unanime à propos de ce budget, tout parti confondu. Il y a également accord unanime pour

approfondir les 3 points évoqués par MM. Doukeridis et Cheron.

M. Dupont souligne que son groupe votera le budget parce qu'il fait confiance aux membres du Bureau pour gérer les moyens prévus au budget et signaler ceux qui seront nécessaires à l'ajustement.

Mme Corbisier-Hagon explique qu'elle craint le manque de garanties écrites du Gouvernement.

M. van Eyll lui répond que le Parlement est souverain, que c'est lui qui vote les ajustements budgétaires, il n'a donc pas de garanties à recevoir du Gouvernement.

M. Boucher estime que la présentation sous forme de recettes en deux phases est une bonne décision, on pourra réajuster le budget sur des bases plus précises. Il invite donc la commission à voter le budget, quitte à demander au ministre compétent sa garantie lors d'une prochaine réunion de commission.

M. Cheron pose la question de la technique choisie finalement pour l'occupation de l'Hôtel de Ligne: s'agira-t-il d'une acquisition ou d'une location? Une prise de position est nécessaire.

M. Boucher rappelle qu'il y a eu accord unanime pour ce bâtiment. Le problème vient de la capacité d'emprunt de la Communauté.

M. van Eyll répond que la thèse actuellement retenue s'oriente plutôt vers une location.

M. Cheron exprime son insatisfaction par rapport à ce budget et avertit qu'il sera particulièrement attentif à retrouver dans le budget-vérité que constituera l'ajustement du budget de fonctionnement pour 2001, des réponses adaptées sur les réserves qu'il a soulevées avec son groupe.

Le projet de décret est voté par 10 voix pour et une abstention.

Mme Corbisier-Hagon justifie son abstention par le fait que les hommes changent vite et que des paroles entre deux personnes n'engagent en rien d'autres personnes qui pourraient — au rythme où l'on va en Communauté française — être remplacées.

M. van Eyll est désigné à l'unanimité des membres présents comme rapporteur du projet de budget de fonctionnement.

La commission fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,
D. van EYLL.

Le Président,
M. HUIN.

COMPTABILITE

PROJET DE BUDGET 2001

Nature des recettes	Crédits prévus 2001
---------------------	---------------------

A.	Dotation au Parlement de la Communauté française: montant inscrit dans le projet de budget contenant le budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2001	595,1 millions
B.	Dotation complémentaire au Parlement de la Communauté française à prévoir dans le cadre du premier feuillet d'ajustement au budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 2001	183,434 millions

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins

TITRE I: Dépenses courantes

A. Membres

01	Indemnités de la présidence	2 226 980	2 270 000	2 350 000	80 000	
02	Remboursement de dépenses	13 203 041	14 245 000	14 750 000	505 000	
03	Enveloppes affranchies membres	1 198 500	1 350 000	1 500 000	150 000	
04	Frais de déplacements:					
	01 indemnisation forfaitaire	8 658 840	8 400 000	8 600 000	200 000	
	02 SNCB-réquisitoires (p.m.)					
05	Remboursement de frais exposés	30 032 782	29 150 000	30 000 000	850 000	
06	Membres du Parlement et du Gouvernement	16 821 499	31 650 000	40 000 000	8 350 000	
07	Indemnités de départ	4 277 693	7 500 000	10 700 000	3 200 000	
08	Collaborateurs		16 850 000	32 800 000	15 950 000	
		76 419 335	111 415 000	140 700 000 111 415 000	29 285 000 0	0
	En plus			29 285 000	29 285 000	

B. Personnel

01	Traitements et salaires	143 585 018	151 500 000	166 540 000	15 040 000	
02	Allocations de foyer	402 882	500 000	630 000	130 000	

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins
03 Allocations de résidence	77 900	130 000	100 000		30 000
04 Allocations familiales	3 438 085	4 000 000	4 000 000		
05 Indemnités fixes	12 891 521	13 400 000	14 850 000	1 450 000	
06 Allocations de fin d'année	4 593 154	5 000 000	5 450 000	450 000	
07 Pécule de vacances	4 715 314	5 400 000	5 700 000	300 000	
08 ONSS Cotisations patronales	16 532 457	18 000 000	18 350 000	350 000	
09 Assurance « Accidents du travail »	426 476	1 250 000	1 250 000		
10 Indemnités diverses	437 447	750 000	1 000 000	250 000	
11 Personnel intérimaire et au cachet	162 932	300 000	800 000	500 000	
13 Frais médicaux	28 050	50 000	75 000	25 000	
14 Missions	456 304	450 000	500 000	50 000	
15 Service d'aide au personnel	2 750 000	2 750 000	3 000 000	250 000	
16 Divers	87 811	200 000	250 000	50 000	
17 Formation	11 495	200 000	200 000		
18 Assurance « Soins de santé »	897 094	800 000	1 000 000	200 000	
19 Assurance « Revenu garanti »					
20 Assurance « Personnel à l'étranger »	33 690	40 000	45 000	5 000	
21 Assurance « Décès »	91 779	180 000	180 000		
	191 619 409	204 900 000	223 920 000 204 900 000	19 050 000 30 000	30 000
En plus			19 020 000	19 020 000	
C. Impression-abonnements, documents					
01 Documents et publications PCF	22 950 000	21 000 000	25 250 000	4 250 000	
02 Journaux — Magazines — Revues	368 740	465 000	600 000	135 000	
03 Codes — Livres — Documentation	547 268	600 000	700 000	100 000	
04 Reliures — Archives	371 300	400 000	400 000		
05 Etudes	37 975	250 000	20 250 000	20 000 000	
06 Reproductions payantes			2 500 000	2 500 000	
	24 275 283	22 715 000	49 700 000 22 715 000	26 985 000 0	0
En plus			26 985 000	26 985 000	
D. Immeubles en propriété					
01 Entretien et réparations	1 725 088	6 000 000	6 000 000		
02 Nettoyage	3 768 051	3 650 000	8 650 000	5 000 000	
03 Assurances	262 962	275 000	3 780 000	3 505 000	
04 Divers	56 214	700 000	7 000 000	6 300 000	
05 Sécurité (Police militaire)	2 191 196	2 350 000	2 500 000	150 000	
06 Provision pour l'occupation de l'Hôtel de Ligne			70 000 000	70 000 000	
	8 003 511	12 975 000	97 930 000 12 975 000	84 955 000 0	0
En plus			84 955 000	84 955 000	

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins
E. Chauffage — Eclairage — Eau					
01 Eau	26 420	65 000	165 000	100 000	
02 Gaz (p.m.)	0				
03 Electricité	1 016 583	1 200 000	3 200 000	2 000 000	
04 Chauffage	579 270	710 000	1 400 000	690 000	
	1 622 273	1 975 000	4 765 000 1 975 000	2 790 000 0	0
En plus			2 790 000	2 790 000	
F. Mobilier — Matériel					
01 Entretien	2 652 000	2 950 000	4 000 000	1 050 000	
02 Assurances (1)	53 000	60 000	70 000	10 000	
03 Location	1 020 000	1 200 000	2 000 000	800 000	
	3 725 000	4 210 000	6 070 000 4 210 000	1 860 000 0	
En plus			1 860 000	1 860 000	
G. Fournitures					
01 Articles de bureau:					
01 papier	926 271	1 200 000	2 500 000	1 300 000	
02 enveloppes	518 219	700 000	1 500 000	800 000	
03 divers	835 273	636 000	1 000 000	364 000	
02 Documentation services	708 462	630 000	700 000	70 000	
03 Petit matériel et produits d'entretien	191 930	260 000	350 000	90 000	
04 Boissons, alimentation	3 077 197	3 330 000	4 000 000	670 000	
05 Uniformes, linge de maison:					
01 achat	750 067	800 000	1 200 000	400 000	
02 entretien	75 848	123 000	250 000	127 000	
06 Produits pharmaceutiques (premiers soins)	465	5 000	15 000	10 000	
07 Fleurs	219 888	208 000	300 000	92 000	
08 Décorations du personnel	15 433	25 000	50 000	25 000	
09 Divers	1 599	25 000	30 000	5 000	
	7 320 652	7 942 000	11 895 000 7 942 000	3 953 000 0	0
En plus			3 953 000	3 953 000	

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins
H. PTT					
01 Frais d'expédition et de correspondance	28 547	110 000	100 000		10 000
02 Télégrammes d'Etat	54 140	90 000	90 000		
03 Téléphone/Fax	4 018 280	4 300 000	7 000 000	2 700 000	
04 Divers	0	1 000	1 000		
	4 100 967	4 501 000	7 191 000 4 501 000	2 700 000 10 000	10 000
En plus			2 690 000	2 690 000	
I. Prix et subventions					
01 Prix	1 000 000	1 300 000	1 300 000		
02 Subventions	1 250 000	1 250 000	1 250 000		
	2 250 000	2 550 000	2 550 000	0	0
En plus					
J. Transports					
01 Location de garages et parcage	1 240 522	1 000 000	1 000 000		
02 Assurances voitures	445 073	600 000	550 000		50 000
03 Taxes voitures	0	70 000	100 000	30 000	
04 Location voitures, taxis	37 708	750 000	1 500 000	750 000	
05 Carburant	732 987	800 000	1 000 000	200 000	
06 Produits d'entretien & articles d'équipement	205 005	150 000	150 000		
07 Réparations & entretien voitures	1 102 086	500 000	500 000		
	3 763 381	3 870 000	4 800 000 3 870 000	980 000 50 000	50 000
En plus			930 000	930 000	
K. Provisions pour risques et charges	0	305 800	11 000 000	10 694 200	
	0	305 800	11 000 000 305 800	10 694 200 0	0
En plus			10 694 200	10 694 200	
L. Relations publiques					
01 Fête de la Communauté française	3 000 000	5 000 000	3 500 000		1 500 000
02 Protocole et autres	1 500 000	1 750 000	1 750 000		
03 Colloques-journées d'étude		1 300 000	1 000 000		300 000
04 Parlement Jeunesse			800 000	800 000	
	4 500 000	8 050 000 7 050 000	7 050 000	800 000	1 800 000 800 000
En moins		1 000 000			1 000 000

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins
M. Relations internationales	4 500 000	4 800 000	5 100 000	300 000	
	4 500 000	4 800 000	5 100 000 4 800 000	300 000 0	0
En plus			300 000	300 000	
N. Groupes politiques:					
01 Subside de fonctionnement	46 540 833	47 746 200	49 350 000	1 603 800	
02 Personnel (p.m.)					
01 traitements et salaires	21 321 269	250 000			250 000
02 allocations foyer (p.m.)					
03 allocations résidence (p.m.)					
04 allocations familiales	790 820				
05 indemnités fixes	1 963 015	5 000			5 000
06 allocations de fin d'année	390 488	40 000			40 000
07 pécule de vacances	1 692 853	40 000			40 000
08 ONSS Cotis. patronales	4 974 252	40 000			40 000
09 assurance « Accidents du travail » (p.m.)	150 095				
15 Service d'aide au personnel	72 170				
16 divers	0				
18 assurance « Soins de santé »	137 195				
03 Collaborateurs de groupes politiques	24 205 409	53 000 000	56 600 000	3 600 000	
04 Secrétaires politiques	4 522 997	14 800 000	16 350 000	1 550 000	
05 Service d'aide au personnel		400 000	400 000		
	106 761 396	116 321 200	122 700 000 116 321 200	6 753 800 375 000	375 000
En plus			6 378 800	6 378 800	
O. APF					
01 Dotation à la section de la Communauté française	6 200 000	6 500 000	6 700 000	200 000	
02 Dépenses de fonctionnement	660 000	700 000	700 000		
	6 860 000	7 200 000	7 400 000 7 200 000	200 000 0	0
En plus			200 000	200 000	
P. Collaboration des Assemblées fédérales					
01 Allocation forfaitaire au Sénat	6 432 142	6 650 000	4 650 000		2 000 000
02 Personnel non permanent et au cachet	5 029 980	6 500 000	9 400 000	2 900 000	
	11 462 122	13 150 000	14 050 000 13 150 000	2 900 000 2 000 000	2 000 000
En plus			900 000	900 000	
R. Informatique					
01 Mises en œuvre, prestations entretiens et réparations		450 000	550 000	100 000	
02 Evolution technologique	3 599 700	3 000 000	4 000 000	1 000 000	

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins
03 Maintenance	3 020 166	2 950 000	2 738 000		212 000
04 Développement et maintenance de logiciels	3 425 634	1 200 000	7 712 000	6 512 000	
05 Assurances	120 000	120 000	100 000		20 000
06 Missions	780 000	200 000	100 000		100 000
07 Formation	150 000	1 000 000	1 000 000		
	11 095 500	8 920 000	16 200 000 8 920 000	7 612 000 332 000	332 000
En plus			7 280 000	7 280 000	
S. Immeubles en location					
01 Assemblées fédérales					
01 Loyer		4 800 000	1 520 000		3 280 000
02 Rue de la loi 15					
01 loyer	14 661 640	15 000 000	15 000 000		
02 charges locatives(2)	7 608 269	8 000 000	5 000 000		3 000 000
03 nettoyage	2 031 828	2 000 000	1 000 000		1 000 000
04 eau (p.m.)					
05 électricité	486 038	600 000	400 000		200 000
06 chauffage (p.m.)					
07 téléphone/fax/coditel	2 671 973	2 500 000	1 500 000		1 000 000
08 assurances, entretien, divers	31 078	200 000	100 000		100 000
09 parcage(3)	1 558 315	1 750 000	875 000		875 000
10 Aménagements(4)		200 000	50 000		150 000
	29 049 141	35 050 000 25 445 000	25 445 000	0	9 605 000 0
En moins		9 605 000			9 605 000
T. Travaux et déplacements de l'Assemblée					
01 Commissions et Commissions d'enquête		1 150 000	1 900 000	750 000	
02 Déplacements du Bureau et Conférence des Présidents		600 000	900 000	300 000	
03 Autres		500 000	600 000	100 000	
	0	2 250 000	3 400 000 2 250 000	1 150 000	0
En plus			1 150 000	1 150 000	
U AAPF		600 000	400 000		200 000
	0	600 000	400 000	0	200 000
		400 000			0
En moins		200 000			200 000
Dd Immeubles en propriété		9 000 000			9 000 000
	0	9 000 000 0	0	0	9 000 000 0
En moins		9 000 000			9 000 000

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins
Ff Mobilier, matériel, œuvres d'art		2 290 000	8 000 000	5 710 000	
	0	2 290 000	8 000 000 2 290 000	5 710 000 0	0
En plus			5 710 000	5 710 000	
Jj Véhicules (p.m.)		0			
	0	0	0	0	0
Rr Informatique					
01 Matériel		3 610 000	6 318 000	2 708 000	
02 Logiciels		1 500 000	1 950 000	450 000	
03 Provision		5 000 000			5 000 000
	0	10 110 000 8 268 000	8 268 000	3 158 000	5 000 000 3 158 000
En moins		1 842 000			1 842 000
Ss Immeubles en location					
01 Mob/Mat — équipement (p.m.)					
	0	0	0	0	0
Récapitulatif					
TITRE 1: Dépenses courantes					
A. Membres	76 419 335	111 415 000	140 700 000	29 285 000	
B. Personnel	191 619 409	204 900 000	223 920 000	19 020 000	
C. Impression-Abonnements-Documents	24 275 283	22 715 000	49 700 000	26 985 000	
D. Immeubles en propriété	8 003 511	12 975 000	97 930 000	84 955 000	
E. Chauffage-Eclairage-Eau	1 622 273	1 975 000	4 765 000	2 790 000	
F. Mobilier-Matériel	3 725 000	4 210 000	6 070 000	1 860 000	
G. Fournitures	7 320 652	7 942 000	11 895 000	3 953 000	
H. PTT	4 100 967	4 501 000	7 191 000	2 690 000	
I. Prix et subventions	2 250 000	2 550 000	2 550 000		
J. Transports	3 763 381	3 870 000	4 800 000	930 000	
K. Provisions pour risques et charges	0	305 800	11 000 000	10 694 200	
L. Relations publiques	4 500 000	8 050 000	7 050 000		1 000 000
M. Relations internationales	4 500 000	4 800 000	5 100 000	300 000	
N. Groupes politiques	106 761 396	116 321 200	122 700 000	6 378 800	
O. APF	6 860 000	7 200 000	7 400 000	200 000	
P. Collaboration des Assemblées fédérales	11 462 122	13 150 000	14 050 000	900 000	
R. Informatique	11 095 500	8 920 000	16 200 000	7 280 000	
S. Immeubles en location	29 049 141	35 050 000	25 445 000		9 605 000
T. Travaux et déplacements de l'Assemblée	0	2 250 000	3 400 000	1 150 000	
U. AAPF		600 000	400 000		200 000
	497 327 970	573 700 000	762 266 000 573 700 000	199 371 000 10 805 000	10 805 000
En plus			188 566 000	188 566 000	

Nature des dépenses	Dépenses engagées 1999	Crédits ajustés 2000	Crédits prévus 2001	Différences	
				en plus	en moins

Récapitulatif

TITRE II: Dépenses de capital

Dd	Bâtiments	0	9 000 000	0	9 000 000
Ff	Mobilier-Matériel-Œuvres d'art	0	2 290 000	8 000 000	5 710 000
Jj	Véhicules	0	0	0	
Rr	Informatique	0	10 110 000	8 268 000	1 842 000
Ss	Immeubles extérieurs		0	0	
		0	21 400 000	16 268 000	5 132 000
			16 268 000		5 132 000
	En moins		5 132 000		5 132 000

TITRE I: Dépenses courantes 497 327 970 573 700 000 762 266 000 188 566 000

TITRE II: Dépenses de capital 0 21 400 000 16 268 000 5 132 000

497 327 970 595 100 000 778 534 000 188 566 000
595 100 000 5 132 000

En plus 183 434 000 183 434 000

(1) Voir aussi littéra R: Informatique.

(2) Y compris charges communes, précompte immobilier et autres.

(3) A concurrence de 23 remplacements annuels (11 emplacements annuels supplémentaires sont déjà compris dans le loyer de base).

(4) Les assurances ont été regroupées dans le poste 08 à partir du budget 1998.